



Comité Technique Local Val d'Oise du 7 juin 2016

Compte-rendu des représentants CGT

Présents CGT : Myriam Lebkiri, Zahia Abdeddaim, Son Lam Pham.

Ordre du jour :

1. Document de synthèse annuel (pour information)
2. Transfert du pôle enregistrement de Garges au 1er janvier 2017 (pour avis)
3. Constitution d'un pôle de régularisation départemental (pour avis)
4. Présentation du DUERP/PAP 2016 (pour information)
5. Questions diverses (pour information)

Répartition des sièges du CTL depuis les élections du 4 décembre 2014 : CGT 2 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges, CFDT 1 siège.

1. Document de synthèse annuel (pour information)

Ce document s'intitule « Les services de la DDFIP du Val d'Oise en 2015 ».

Il y est mentionné un tas de choses fastidieuses.

Retenons uniquement :

- Nombre d'articles Impôt sur le Revenu : 354280 imposables (-4%), 290 733 non imposables (+4%)
 - Accueil physique :
 - campagne déclarative : dans les SIP 117 597 (116 461 en 2014), dans les trésoreries 36 296(43 066 en 2014)
 - campagne de paiement : dans les SIP 176 040 (164 120 en 2014), dans les trésoreries 83 875 (94 436 en 2014)
 - Accueil électronique dans les SIP :
 - campagne déclarative : 21364 (16 353 en 2014)
 - campagne de paiement : 52 091 (45 767 en 2014)
 - Effectifs :
 - emplois implantés au TAGERFIP : 108 A+ (113 en 2014), 237 A (238 en 2014), 568 B (583 en 2014), 428 C (431 en 2014). Total = 1341 agents (1365 en 2014, 1391 en 2013 et 1427 en 2012).
- La CGT a demandé le nombre d'emplois qui ont été créés avec les remboursements du CICE (85 millions dans le 95). La direction n'a pas su nous répondre alors que c'était les conditions lors de la mise en place de ce cadeau aux entreprises.
- En outre, la CGT a déploré une charge de travail toujours croissante mais avec des effectifs aussi réduits (- 310 emplois depuis 2008).

2. Transfert du pôle enregistrement de Garges au 1er janvier 2017 (pour avis)

La DDFiP du Val d'Oise compte actuellement trois pôles enregistrement, implantés respectivement à Cergy, Ermont et Garges-lès-Gonesse. Le dernier pôle enregistrement cité est rattaché au SIE de Garges Centre. Son équipe se compose de 3 agents de catégorie C et d'un cadre A qui contribue également à l'activité des IFU.

Au 1^{er} septembre prochain, 2 des trois agents auront quitté le service dans le cadre du mouvement général. Le 3^{ème} doit partir prochainement en retraite.

La direction, avec l'aval de la DG, a donc décidé de transférer ce service à Ermont.

Cette opération se fera en 2 étapes :

- en septembre 2016 : 3 agents de catégorie C seront affectés sur le service toujours installé à Garges-lès-Gonesse et suivront des formations. La Direction nous a informés que ces 3 agents seront choisis parmi des agents nouvellement affectés.
- début 2017 : la mission sera transférée au pôle enregistrement d'Ermont, Ermont absorbant Garges par fusion. Les agents devront suivre la mission.

La CGT a dénoncé une fusion qui va encore une fois concentré les déficits en personnels alors que le pôle enregistrement d'Ermont accuse de grosses difficultés et qui a déjà subi une restructuration (transferts des gestions FI du Val d'Oise).

En conclusion, les 3 nouveaux agents seront formés à Garges pour être « transférés » à Ermont puis à Saint Leu (création du SPF-E en 2018) !!

La CGT a voté CONTRE car actuellement le pôle d'Ermont rencontre beaucoup de difficultés et que le transfert du pôle de Garges va aggraver les conditions de travail des agents

3. Constitution d'un pôle de régularisation départemental (pour avis)

Un service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) a été créé au sein de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) en septembre 2013.

7 pôles de régularisation déconcentrés ont déjà été installés depuis le 1^{er} juin 2015 pour faire face à l'afflux des demandes de régularisation.

En renforcement des équipes déjà existantes, 3 pôles seront créés en septembre 2016 dont un PDR à Ermont.

Ce PDR sera composé d'agents de la brigade de contrôle des revenus et du patrimoine (BCRP), 8 agents A et 2 agents B qui traiteront les dossiers et un agent C qui effectuera le secrétariat. Il n'a donc pas d'appel à candidature.

Les collègues bénéficieront d'une indemnité de 17 points d'ACF pour les A et de 15 points pour les B. Le collègue C n'aura donc rien !!

Après la mise en place du PDR, les effectifs de la BCRP se limiteront à 4 B et 2 A pour la prise en charge des missions dévolues auparavant à 16 agents ! Même si la DG a compensé avec l'affectation de 8 inspecteurs ALD (en réalité 5), la CGT a affirmé sa crainte quant au suivi des Dossiers à fort enjeu (DFE) et des contentieux qui représentent une charge de travail encore importante notamment ceux concernant les plus-values immobilières et les successions.

À l'inquiétude des collègues sur le non remplacement d'une collègue qui partira en mutation, la direction a répondu qu'elle procédera à un éventuel détachement, ce qui voudra dire une perte pour le service d'origine.

VOTE CGT : abstention car si la CGT a toujours affirmé son attachement pour la lutte contre la fraude fiscale, celle-ci doit se faire avec des moyens humains supplémentaires et non pas au détriment d'autres missions.

4. Présentation du DUERP/PAP 2016 (pour information)

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est désormais actualisé tous les 2 ans pour une mesure de simplification, tous les ans pour les services qui ont subi des restructurations ou travaux.

En matière de gravité, les risques les plus représentés sont les risques C avec 30,7 % du DUERP total. Les risques cotés B et D sont également très représentés avec respectivement, 30,6 % et 30,4 % ! La CGT rappelle que seuls les agents peuvent définir de manière juste et cohérente leurs conditions de travail et leur ressenti au quotidien.

En ce qui concerne la nature des risques, les risques psychosociaux (RPS) sont majoritairement représentés avec 32,4 % du DUERP. Les risques liés aux exigences du travail (quantité de travail, pression temporelle, complexité) représentent 48,9 % des RPS.

Viennent ensuite les risques liés aux ambiances physiques (15,24%) liés par exemple à des problèmes de température, de bruit. Les risques liés à l'activité physique suivent de près avec 9,90 % et ceux de risques d'agression de 9,20 %.

Concernant le Plan Annuel de Prévention (PAP), il s'appuiera sur les actions proposées dans le plan de formation (Flore) ou financées par le CHS-CT.

La CGT déplore un manque d'actions et de budget directionnel.

5. Questions diverses

- La présence des vigiles dans 3 sites du département (Garges Cergy et Argenteuil) est bien accepté par l'ensemble des collègues.
- Un compte rendu devrait nous parvenir très prochainement au sujet de l'Espace de Dialogue (EDD) accueil mis en place à l'initiative des agents d'accueil
- Les agents services civiques ne doivent faire que du pré-accueil et doivent toujours avoir à proximité un agent.
- La CGT a rappelé à la direction que les chefs de services doivent impérativement prévenir leurs agents quand des HMI sont organisés.
- La direction nous a informé que la caisse sans numéraire (Ecouen) suite au feu vert de la DG démarrera le 15/06. Et que l'opération de communication auprès des collectivités, et des déposants (régisseurs) a été effectuée. (possibilité de se rendre à Ezanville ou à Montmorency)